

Le formulaire dessins et modèles

Comment remplir votre dossier de dépôt de dessins et modèles ?

MODE D'EMPLOI



LE FORMULAIRE DESSINS ET MODÈLES

Comment remplir votre dossier
de dépôt de dessins et modèles ?

SOMMAIRE

LES DIFFÉRENTES PIÈCES DU DOSSIER

3

- Quels sont les formulaires à remplir et les documents à fournir ?
- Comment se procurer les formulaires ?
- Les autres documents du dossier

COMMENT REMPLIR LES DOCUMENTS RUBRIQUE PAR RUBRIQUE ?

5

- Les informations sur le déposant
- Les informations sur le déposant (rubriques 1, 2, 7 et 12)
- Les informations sur les dessins ou modèles (rubrique 3)
- Les informations sur les cas particuliers (rubriques 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 11)
- Les informations sur les reproductions (rubriques 1, 2, 3 et 4)
- Les informations sur la page « Suite »

LES DERNIÈRES DÉMARCHES POUR DÉPOSER LE DOSSIER

20

- Combien coûte le dépôt d'un dessin ou modèle et comment payer ?
- Que doit contenir le dossier et comment le déposer ?



LES DIFFÉRENTES PIÈCES DU DOSSIER

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE DÉPÔT

VOUS AVEZ VÉRIFIÉ QUE VOTRE CRÉATION RELÈVE BIEN DU CHAMP D'APPLICATION DES DESSINS OU MODÈLES, QU'ELLE EST NOUVELLE ET POSSÈDE UN CARACTÈRE PROPRE. VOUS AVEZ ÉGALEMENT CHOISI LA PROCÉDURE LA MIEUX ADAPTÉE À VOS BESOINS (CLASSIQUE OU SIMPLIFIÉE), DÉCIDÉ DE LA PUBLICATION IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE DE VOTRE DÉPÔT.

1 LE FORMULAIRE DE DÉPÔT (PAGE 1)

DESSINS ET MODÈLES
DEMANDE D'ENREGISTREMENT

13 rue des Minimes - CS 50001 - 93577 COLOMBIÈRE Cedex
Pour tous besoins : 081 55 60 22 (24h/24)
Pour déposer par télécopie : +33 (0) 1 56 88 96 50

Vous êtes autorisé à remplir ce formulaire à l'aide d'un ordinateur.

Page 1/2

N° national attribué par l'INPI : 11842*04

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

2 DÉPOSANT

3 OBJET DU DÉPÔT

4 DEMANDE DIVISIONNAIRE

5 CRÉATEUR

6 DÉPÔT SIMPLIFIÉ

1 LE FORMULAIRE DE DÉPÔT (PAGE 2)

DESSINS ET MODÈLES
DEMANDE D'ENREGISTREMENT

13 rue des Minimes - CS 50001 - 93577 COLOMBIÈRE Cedex
Pour tous besoins : 081 55 60 22 (24h/24)
Pour déposer par télécopie : +33 (0) 1 56 88 96 50

Vous êtes autorisé à remplir ce formulaire à l'aide d'un ordinateur.

Page 2/2

2 MANDATAIRE

3 PROLONGATION DU DÉPÔT

4 ADJOURNEMENT À 3 ANS DE LA PUBLICITÉ

5 REVENDEUR DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ÉTRANGER

6 EXTENSION DE LA PROTECTION

7 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (Déposant ou mandataire)

2 LE FORMULAIRE DE REPRODUCTION

DESSINS ET MODÈLES
SUPPORT DE REPRODUCTION
DESSIN OU MODÈLE N°

13 rue des Minimes - CS 50001 - 93577 COLOMBIÈRE Cedex
Pour tous besoins : 081 55 60 22 (24h/24)
Pour déposer par télécopie : +33 (0) 1 56 88 96 50

Vous êtes autorisé à remplir ce formulaire à l'aide d'un ordinateur.

Page 1/1

1 NATURE DE L'OBJET DU DESSIN OU MODÈLE

2 CADRE DESTINÉ À LA REPRODUCTION

3 INTITULÉ DE LA REPRODUCTION

4 BRÈVE DESCRIPTION

LES FORMULAIRES À REMPLIR ET LES DOCUMENTS À FOURNIR

VOTRE DOSSIER COMPREND OBLIGATOIREMENT :

• Le formulaire de dépôt 1

« Dessins et modèles – Demande d'enregistrement » cerfa 11842*04, pages 1 et 2.

Pour protéger un ou plusieurs dessins ou modèles, vous devez remplir ce formulaire.

Ce formulaire peut également vous servir à déposer une demande d'enregistrement divisionnaire (voir p. 14).

ATTENTION ce formulaire ne peut pas être utilisé pour prolonger la protection d'un dépôt de dessins et modèles, ni pour effectuer un dépôt de brevet d'invention ou de marque.

• Le formulaire de reproduction des dessins ou modèles 2

« Dessins et modèles – Support de reproduction » cerfa 12260*02.

Lors de votre dépôt, vous devez également fournir une ou plusieurs reproductions des dessins ou modèles que vous souhaitez protéger (voir p. 16 et 17).

i À NE PAS OUBLIER

Il existe deux types de dépôt de dessins ou modèles :

- un dépôt classique, ouvert à tous, soumis au respect de certaines règles de présentation, au paiement de certaines redevances et publié sans retard ;
- un dépôt simplifié, réservé aux seuls créateurs et entreprises renouvelant fréquemment la forme ou le décor de leurs produits et allégé sur le plan formel. Certaines redevances peuvent être payées plus tard et la publication est effectuée uniquement à la demande du déposant.



3 LA PAGE « SUITE »

DESSINS ET MODÈLES
DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Page suite - / -

Vous références pour ce dossier

1 DÉPOSANT

Nom ou dénomination sociale
Prénoms
Forme juridique
N° SIREN
Rue
Code postal et ville
Pays
N° de téléphone
N° de télécopie
Adresse électronique

2 OBJET DU DÉPÔT

Désignation concise du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué sans ligne manuscrite

Nombre de reproductions de copies autorisées

3 REVENDEUR DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ÉTRANGER

Pays
Date
N°
Dépôt d'origine
Pays
Date
N°
Dépôt d'origine

4 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)

Nom :
Qualité :
Signature :

4 LE BORDEREAU DE PAIEMENT

DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DESSINS ET MODÈLES
ANNEXE

Détail des redevances versées

À remplir par le demandeur

Redevance de dépôt	38 Euros
Supplément par reproduction déposée en noir et blanc	22 Euros x reproduction(s)
Supplément par reproduction déposée en couleur	45 Euros x reproduction(s)
Régularisation d'un dépôt effectué par télécopie	
Redevance de prorogation	
Extension à la Nouvelle-Calédonie	
Extension à la Polynésie française	
TOTAL	Euros

Mode de règlement

Mandat Chèque Virement Autres :

Autorisation de prélèvement sur le compte client ouvert à l'INPI

N° du compte :
Nom Prénom du signataire

Signature du représentant autorisant le prélèvement sur compte client

Vous références pour ce dossier

1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE

NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE À QUI DOIT ÊTRE ADRESSÉ LE RECU DE PAIEMENT (si différent du cadre 1)

Nom ou dénomination sociale du demandeur

VOTRE DOSSIER PEUT ÉGALEMENT CONTENIR :

- une page « Suite » 3
« Dessins et modèles – Demande d'enregistrement (suite) » cerfa 11842*04.
- un bordereau de paiement 4
« Demande d'enregistrement de dessins et modèles – Annexe ».
Ce document facultatif vous permet d'informer l'INPI du montant des redevances que vous avez versées lors du dépôt et de leur modalité de règlement.
- un pouvoir
Si vous vous faites représenter lors du dépôt, votre mandataire devra fournir un pouvoir (voir p. 5).

COMMENT SE PROCURER LES FORMULAIRES ?

- Vous pouvez retirer les formulaires à l'INPI.
- Ils peuvent vous être adressés par courrier en contactant INPI Direct.
- Vous pouvez les télécharger au format PDF sur le site Internet de l'INPI.



www.inpi.fr, rubrique Ressources,
« Tous nos formulaires »

LES AUTRES DOCUMENTS DU DOSSIER

D'autres documents peuvent vous être demandés en complément du formulaire, en fonction de votre situation. Ils vous sont signalés dès que le cas se présente.



REMP LISSEZ LISIBLEMENT LE FORMULAIRE

Afin de faciliter le traitement de votre dossier, les formulaires doivent être remplis le plus lisiblement possible. Ils doivent être dactylographiés ou remplis à la main, en majuscules, à l'encre noire sur un fond blanc. Si vous téléchargez sur Internet, vous pourrez également remplir ces documents sur votre ordinateur. Si vous choisissez le dépôt en ligne, vous serez guidé dans votre démarche.



LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT

UN DESSIN OU MODÈLE PEUT ÊTRE DÉPOSÉ AU NOM D'UNE OU DE PLUSIEURS PERSONNES, PHYSIQUES OU MORALES. LE DÉPOSANT SERA AINSI LE PROPRIÉTAIRE DE L'ENSEMBLE DES DESSINS OU MODÈLES.

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE ?

SONT CONSIDÉRÉES COMME
DES PERSONNES PHYSIQUES :

les particuliers, les artisans ou commerçants exerçant sous forme d'entreprise individuelle, les professions libérales, etc.

SONT CONSIDÉRÉES COMME
DES PERSONNES MORALES :

les sociétés civiles (GAEC, SCI, etc.) ou commerciales (SA, SARL, etc.), les GIE, les associations, les fondations, l'État (représenté par un de ses ministères), les collectivités territoriales, les syndicats, les établissements publics, etc. Bien qu'elle n'ait pas encore d'existence officielle, une société en cours de formation peut également déposer une marque. C'est à son fondateur, éventuellement représenté par un mandataire, qu'il revient d'accomplir les démarches nécessaires. Une fois créée, la société n'aura plus qu'à reprendre à son compte le dépôt accompli pendant sa période de formation, pour en devenir officiellement propriétaire.

LE MANDATAIRE, DEUX CAS POSSIBLES :

LE MANDATAIRE EST FACULTATIF

Tout déposant peut recourir, s'il le souhaite, à un mandataire, c'est-à-dire une personne chargée de le représenter. Ce mandataire doit être qualifié. Il peut être :

- un conseil en propriété industrielle ou un avocat ;
- une personne habilitée à représenter le déposant auprès de l'INPI : ces personnes sont inscrites sur une liste spéciale disponible auprès de l'INPI. (voir la liste sur www.inpi.fr)
- un professionnel d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen habilité à représenter toute personne auprès de l'office de propriété industrielle de son pays ;
- une société établie dans l'Espace économique européen, contractuellement liée à la société dépendante.

Sauf s'il s'agit d'un conseil en propriété industrielle ou d'un avocat, le mandataire doit joindre au dépôt un **pouvoir** l'habilitant à intervenir au nom et pour le compte du déposant. Suivant les cas, ce pouvoir peut être :

- **un pouvoir spécial**, c'est-à-dire un pouvoir habilitant le mandataire à intervenir uniquement dans le cadre du dépôt en question. Ce pouvoir doit être obligatoirement joint au dépôt ;
- **un pouvoir permanent**, c'est-à-dire un pouvoir habilitant le mandataire à représenter le déposant de façon générale et pour tous types de démarches. Dans ce cas, le pouvoir doit être enregistré auprès de l'INPI, avant le dépôt. Le mandataire doit en fournir une copie à chaque fois qu'il intervient au nom et pour le compte du déposant (voir p. 7, 9 ou 11, rubrique 6).

LE MANDATAIRE EST OBLIGATOIRE

En revanche, la désignation d'un mandataire est obligatoire :

- lorsque le dessin ou modèle est déposé au nom de plusieurs personnes ;
- lorsque le déposant n'est ni établi, ni domicilié en France ou dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

ATTENTION si le déposant n'est ni domicilié, ni établi sur le territoire français et qu'il n'est pas non plus ressortissant d'un État membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou de l'Union de Paris*, il doit fournir à l'INPI la preuve que son pays accorde une protection aux dessins ou modèles français. S'ils sont en langue étrangère, ces documents justificatifs doivent être accompagnés de leur traduction en français.

* La liste des États membres de l'Union de Paris et de l'OMC est disponible à l'INPI ainsi que sur les sites Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (www.wipo.int) et de l'Organisation mondiale du commerce (www.wto.org).

Dès lors, trois cas de figure sont possibles :

- CAS
- 1** **LE DÉPOSANT EST UNE PERSONNE PHYSIQUE, REPRÉSENTÉE OU NON PAR UN MANDATAIRE**
→ voir page 6
- CAS
- 2** **LE DÉPOSANT EST UNE PERSONNE MORALE, REPRÉSENTÉE OU NON PAR UN MANDATAIRE**
→ voir page 8
- CAS
- 3** **LA MARQUE EST DÉPOSÉE PAR PLUSIEURS PERSONNES, PHYSIQUES OU MORALES, OBLIGATOIREMENT REPRÉSENTÉES PAR UN MANDATAIRE COMMUN**
→ voir page 10

DEMANDE D'ENREGISTREMENT (PAGE 2)

		DESSINS ET MODÈLES <small>Code de la propriété intellectuelle - Livre V</small> DEMANDE D'ENREGISTREMENT		Page 2/2
<small>Réservé à l'INPI</small>				
N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI		DATE DE DÉPÔT		
LIEU DE DÉPÔT		DM 8582/05-2014		
Vos références pour ce dossier (facultatif)				
7 MANDATAIRE				
Nom				
Prénoms				
Cabinet ou Société				
N° de pouvoir permanent				
Adresse		Rue		
		Code postal et ville	_ _ _ _ _ _ _	
		Pays		
N° de téléphone		N° de télécopie (facultatif)		
Adresse électronique (facultatif)				
8 PROROGATION DU DÉPÔT				
Le déposant a la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt. <input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.				
9 AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ				
L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci <input type="checkbox"/> Si l'ajournement est choisi, cochez la case				
10 REVDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER				
Pays		Date	_ _ _ _ _ _ _	
N°		Déposant d'origine		
Pays		Date	_ _ _ _ _ _ _	
N°		Déposant d'origine		
<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez la page "suite"				
11 EXTENSION DE LA PROTECTION				
En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec lesquels des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :				
<input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie <input type="checkbox"/> Polynésie française				
Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.				
Si vous avez utilisé la page "suite", indiquez le nombre de pages jointes				
12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)				
Nom :		Signature :		
Qualité :				

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

7 MANDATAIRE

Si le déposant a choisi de se faire représenter, indiquez ici les noms, prénoms et adresse de son mandataire. Ajoutez éventuellement le nom du cabinet ou de l'entreprise auquel il appartient, tels qu'ils figurent en rubrique 1. N'oubliez pas de fournir l'original du pouvoir spécial ou une copie du pouvoir permanent habilitant le mandataire à représenter le déposant.

Si le mandataire dispose d'un pouvoir permanent, indiquez son numéro d'enregistrement à la ligne prévue à cet effet.

12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Faites figurer ici la signature manuscrite du déposant ou de son mandataire (les tampons, les photocopies, etc., ne sont pas acceptés).

Si le déposant n'a pas de mandataire, il ajoute ses noms et prénoms en majuscules et la mention « Déposant ».

Si le dépôt est fait par un mandataire, il ajoute ses noms et prénoms et sa qualité, c'est-à-dire « Mandataire ».

i À NE PAS OUBLIER

Qu'il soit spécial ou permanent, le pouvoir peut être établi sur papier libre et doit contenir les éléments suivants :

- les noms, prénoms et adresse du déposant ;
- l'indication de ce que le mandataire est autorisé à faire au nom du déposant ;
- la date de signature du pouvoir ;
- les noms et prénoms du mandataire ;
- la signature manuscrite du déposant.



LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT (RUBRIQUES 1, 2, 7 ET 12)

CAS

2

LE DÉPOSANT EST UNE PERSONNE MORALE, REPRÉSENTÉE OU NON PAR UN MANDATAIRE

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Indiquez la dénomination sociale et l'adresse du déposant ou, s'il a choisi de se faire représenter, les noms, prénoms et adresse de son mandataire. Ces informations serviront de références postales à l'INPI et toutes les correspondances y seront adressées.

Si le déposant est une société en cours de formation, indiquez ici les noms, prénoms et adresse de son fondateur, tels qu'ils figurent en rubrique 2.

2 DÉPOSANT

Identifiez le déposant. S'il s'agit de :

- **une société**, indiquez sa dénomination sociale telle qu'elle figure sur son Kbis, sa forme juridique, son numéro SIREN (soit les 9 premiers chiffres du numéro SIRET ou le numéro d'immatriculation de la société au Registre national du commerce et des sociétés), ainsi que son adresse ;
- **une société en cours de formation**, utilisez la formulation « Monsieur ou Madame X (nom et prénom du fondateur) agissant au nom et pour le compte de la société Y, en cours de formation ». Ensuite, indiquez l'adresse de cette personne physique ;
- **une association**, indiquez sa dénomination telle qu'elle figure dans les statuts ainsi que la forme juridique (association loi 1901, etc.) et l'adresse du siège ;
- **une collectivité territoriale**, indiquez sa désignation et son adresse ;
- **un organe de l'État**, inscrivez « l'État français représenté par le ministère X » et son adresse ;
- **une autre personne morale**, identifiez l'organisation (ex. : syndicale, etc.) et son adresse.

VOS RÉFÉRENCES POUR CE DOSSIER

Vous pouvez éventuellement faire figurer dans cette case une référence interne à votre gestion, pour le suivi de vos dossiers.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT (PAGE 1)

inpi INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE		DESSINS ET MODÈLES Code de la propriété intellectuelle - Livre V DEMANDE D'ENREGISTREMENT		cerfa N° 11842*04
15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211 Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00		Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire		Page 1/2 DM 858-1/05-2014
N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI DATE DE DÉPÔT LIEU DE DÉPÔT		1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE		
Vos références pour ce dossier (facultatif)		<input type="checkbox"/> N° attribué par l'INPI à la télécopie		
Confirmation d'un dépôt par télécopie		<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres déposants, cochez la case et utilisez la page "suite"		
2 DÉPOSANT				
Nom ou dénomination sociale				
Prénoms				
Forme juridique				
N° SIREN		_ _ _ _ _ _ _ _ _		
Adresse	Rue			
	Code postal et ville	_ _ _ _ _ _ _ _ _		
	Pays			
N° de téléphone	N° de télécopie (facultatif)			
Adresse électronique (facultatif)				
3 OBJET DU DÉPÔT		Le dépôt doit porter sur des dessins et modèles relevant de la même classe.		
Nombre des dessins et modèles		_ _		
Nombre total des reproductions graphiques ou photographiques		_ _ _ Maximum 100 reproductions, à fournir chacune en 2 exemplaires identiques ; 2 ^{ème} exemplaire facultatif dans le cas du dépôt simplifié.		
N° des dessins et modèles	Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)	Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle		
<input type="checkbox"/> En cas d'insuffisance de place, cochez la case et utilisez la page "suite"				
4 DEMANDE DIVISIONNAIRE		<input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case		
Date de dépôt de la demande initiale		_ _ _ _ _ _ _ _ _		
N° national				
5 CRÉATEUR (facultatif) - Nom/Prénoms				
6 DÉPÔT SIMPLIFIÉ		Le dépôt simplifié ne peut être choisi que par les industries qui renouvellent fréquemment la forme et le décor de leurs produits et ne peut être demandé que lors du dépôt. <input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case.		

DEMANDE D'ENREGISTREMENT (PAGE 2)

 DESSINS ET MODÈLES <small>Code de la propriété intellectuelle - Livre V</small> DEMANDE D'ENREGISTREMENT		Page 2/2
<small>Réservé à l'INPI</small>		
<small>N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI</small> <small>DATE DE DÉPÔT</small> <small>LIEU DE DÉPÔT</small>		<small>DM 858/05/2014</small>
Vos références pour ce dossier (facultatif)		
7 MANDATAIRE		
Nom		
Prénoms		
Cabinet ou Société		
N° de pouvoir permanent		
Adresse	Rue	
	Code postal et ville	_____
	Pays	
N° de téléphone	N° de télécopie (facultatif)	
Adresse électronique (facultatif)		
8 PROROGATION DU DÉPÔT		
Le déposant a la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt. <input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.		
9 AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ		
L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci <input type="checkbox"/> Si l'ajournement est choisi, cochez la case		
10 REVDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER		
Pays	Date	_____
N°	Déposant d'origine	
Pays	Date	_____
N°	Déposant d'origine	
<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez la page "suite"		
11 EXTENSION DE LA PROTECTION		
En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec lesquels des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande : <input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie <input type="checkbox"/> Polynésie française Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.		
Si vous avez utilisé la page "suite", indiquez le nombre de pages jointes		
12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)		
Nom :	Signature :	
Qualité :		

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

7 MANDATAIRE

Si le déposant a choisi de se faire représenter, indiquez ici les noms, prénoms et adresse de son mandataire. Ajoutez éventuellement le nom du cabinet ou de l'entreprise auquel il appartient, tels qu'ils figurent en rubrique 1.

N'oubliez pas de fournir l'original du pouvoir spécial ou une copie du pouvoir permanent habilitant le mandataire à représenter le déposant.

Si le mandataire dispose d'un pouvoir permanent, indiquez son numéro d'enregistrement à la ligne prévue à cet effet.

12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Faites figurer ici la signature manuscrite du représentant du déposant ou celle de son mandataire (les tampons, les photocopies, etc. ne sont pas acceptés).

Si le déposant n'a pas de mandataire, il ajoute les nom et prénoms de son représentant et sa qualité :

- « Gérant », « Salarié », « Président », etc. si la personne morale a une existence officielle ;
- « Déposant » si la personne morale est en cours de formation.

Si le dépôt est fait par un mandataire, il ajoute ses noms et prénoms en majuscules et sa qualité, c'est-à-dire « Mandataire ».

À NE PAS OUBLIER

Qu'il soit spécial ou permanent, le pouvoir peut être établi sur papier libre et doit contenir les éléments suivants :

- la dénomination sociale du déposant ;
- l'indication de ce que le mandataire est autorisé à faire au nom du déposant ;
- la date de signature du pouvoir ;
- les noms et prénoms du mandataire ;
- la qualité (gérant, salarié, etc.) et la signature manuscrite du représentant de la personne morale déposante, ainsi que le cachet de la personne morale.



LES INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT

(RUBRIQUES 1, 2, 7 ET 12)

CAS

3

LE DESSIN OU MODÈLE EST DÉPOSÉ PAR PLUSIEURS PERSONNES, REPRÉSENTÉE PAR UN MANDATAIRE

1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Voir rubrique 7 page 11.

2 DÉPOSANT

Identifiez l'un des co-déposants. S'il s'agit de :

- **une personne physique**, indiquez ses noms (éventuellement le nom d'usage comme, par exemple, le nom de femme mariée), prénoms et adresse;
- **une société**, indiquez sa dénomination sociale telle qu'elle figure sur son Kbis, sa forme juridique, son numéro SIREN (soit les 9 premiers chiffres du numéro SIRET ou le numéro d'immatriculation de la société au Registre national du commerce et des sociétés), ainsi que son adresse complète;
- **une société en cours de formation**, utilisez la formulation « Monsieur ou Madame X (noms et prénoms du fondateur) agissant au nom et pour le compte de la société Y, en cours de formation ». Ensuite, indiquez l'adresse de cette personne physique;
- **une association**, indiquez sa dénomination telle qu'elle figure dans les statuts, ainsi que la forme juridique (association loi 1901...) et l'adresse du siège;
- **une collectivité territoriale**, indiquez sa désignation et son adresse;
- **un organe de l'État**, inscrivez « l'État français représenté par le ministère X » et son adresse;
- **une autre personne morale**, identifiez l'organisation (ex.: syndicale...) et son adresse.

VOS RÉFÉRENCES POUR CE DOSSIER

Vous pouvez éventuellement faire figurer dans cette case une référence interne à votre gestion, pour le suivi de vos dossiers.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT (PAGE 1)

inpi INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE		DESSINS ET MODÈLES Code de la propriété intellectuelle - Livre V DEMANDE D'ENREGISTREMENT	
15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211 Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00		cerfa N° 11842*04 Page 1/2	
Réservé à l'INPI		Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire	
N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI		1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE	
DATE DE DÉPÔT			
LIEU DE DÉPÔT			
Vos références pour ce dossier (facultatif)			
Confirmation d'un dépôt par télécopie		<input type="checkbox"/> N° attribué par l'INPI à la télécopie	
2 DÉPOSANT		<input type="checkbox"/> s'il y a d'autres déposants, cochez la case et utilisez la page "suite"	
Nom ou dénomination sociale			
Prénoms			
Forme juridique			
N° SIREN			
Adresse	Rue		
	Code postal et ville		
	Pays		
N° de téléphone	N° de télécopie (facultatif)		
Adresse électronique (facultatif)			
3 OBJET DU DÉPÔT		Le dépôt doit porter sur des dessins et modèles relevant de la même classe.	
Nombre des dessins et modèles			
Nombre total des reproductions graphiques ou photographiques		Maximum 100 reproductions, à fournir chacune en 2 exemplaires identiques ; 2 ^{ème} exemplaire facultatif dans le cas du dépôt simplifié.	
N° des dessins et modèles	Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)	Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle	
<input type="checkbox"/> En cas d'insuffisance de place, cochez la case et utilisez la page "suite"			
4 DEMANDE DIVISIONNAIRE		<input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case	
Date de dépôt de la demande initiale			
N° national			
5 CRÉATEUR (facultatif) - Nom/Prénoms			
6 DÉPÔT SIMPLIFIÉ		Le dépôt simplifié ne peut être choisi que par les industries qui renouvellent fréquemment la forme et le décor de leurs produits et ne peut être demandé que lors du dépôt. <input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case.	

EN CAS D'INSUFFISANCE DE PLACE, UTILISEZ L'IMPRIMÉ « SUITE »

Cochez cette case et utilisez un formulaire page « Suite » pour identifier les autres co-déposants (voir p. 18).

DEMANDE D'ENREGISTREMENT (PAGE 2)

 DESSINS ET MODÈLES <small>Code de la propriété intellectuelle - Livre V</small> DEMANDE D'ENREGISTREMENT	
Page 2/2	
<small>Réservé à l'INPI</small>	
<small>N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI</small> <small>DATE DE DÉPÔT</small> <small>LIEU DE DÉPÔT</small>	
<small>DM 858/05-2014</small>	
Vos références pour ce dossier (facultatif)	
7 MANDATAIRE	
Nom	
Prénoms	
Cabinet ou Société	
N° de pouvoir permanent	
Adresse	Rue
	Code postal et ville
	Pays
N° de téléphone	N° de télécopie (facultatif)
Adresse électronique (facultatif)	
8 PROROGATION DU DÉPÔT	
Le déposant a la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt. <input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.	
9 AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ	
L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci <input type="checkbox"/> Si l'ajournement est choisi, cochez la case	
10 REVDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER	
Pays	Date
N°	Déposant d'origine
Pays	Date
N°	Déposant d'origine
<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez la page "suite"	
11 EXTENSION DE LA PROTECTION	
En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec lesquels des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande : <input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie <input type="checkbox"/> Polynésie française Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.	
Si vous avez utilisé la page "suite", indiquez le nombre de pages jointes	
12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)	
Nom :	Signature :
Qualité :	

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

7 MANDATAIRE

Lorsque le dessin ou modèle est déposé par plusieurs personnes, un mandataire commun doit **obligatoirement** être désigné. Toutes les correspondances lui sont adressées.

Le mandataire peut être l'un des co-déposants. Indiquez ses noms, prénoms et adresse aux rubriques 1 et 6. Ajoutez éventuellement le nom du cabinet ou de l'entreprise auquel il appartient. N'oubliez pas de fournir l'original du pouvoir spécial ou une copie du pouvoir permanent l'habilitant à représenter le déposant.

Si le mandataire dispose d'un pouvoir permanent, indiquez son numéro d'enregistrement à la ligne prévue à cet effet.

12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Faites figurer ici la signature manuscrite du mandataire (les tampons, les photocopies, etc. ne sont pas acceptés).

- Si le dépôt est fait **par un mandataire co-déposant**, il ajoute ses noms et prénoms en majuscules et la mention « Mandataire co-déposant ».
- Si le dépôt est fait **par un mandataire**, il ajoute ses noms et prénoms en majuscules et sa qualité, c'est-à-dire « Mandataire ».

À NE PAS OUBLIER

Qu'il soit spécial ou permanent, le pouvoir peut être établi sur papier libre et doit contenir les éléments suivants :

- l'indication que le dépôt est effectué en copropriété ;
- les noms, prénoms (ou dénomination sociale quand c'est une personne morale) et adresse de chaque co-déposant ;
- les noms et prénoms du mandataire ;
- l'indication de ce que le mandataire est autorisé à faire au nom des déposants ;
- la date de signature du pouvoir ;
- la signature manuscrite de chaque co-déposant ;
- si l'un des co-déposants est une personne morale, son représentant signe, indique sa qualité (gérant, etc.) et ajoute le cachet de la personne morale.



LES INFORMATIONS SUR LES DESSINS OU MODÈLES (RUBRIQUE 3)

VOUS DEVEZ MAINTENANT DÉTERMINER L'OBJET DE VOTRE DÉPÔT, C'EST-À-DIRE INDICHER LE NOMBRE TOTAL DES DESSINS OU MODÈLES QUE VOUS SOUHAITEZ PROTÉGER, LES NUMÉRÔTER ET LES IDENTIFIER.

A NOMBRE DE DESSINS ET MODÈLES

Indiquez ici le nombre total de dessins ou de modèles que vous souhaitez protéger, ainsi que le nombre total des reproductions jointes au dépôt.

B NUMÉROTATION DES DESSINS ET MODÈLES

Numérotez ici chacun de vos dessins ou modèles.

C DESIGNATION USUELLE

Identifiez ici chaque dessin ou modèle que vous souhaitez protéger.

- Pour identifier un modèle, utilisez son appellation usuelle et non celle de la gamme commerciale ou de la collection à laquelle il appartient.

→ Exemples :

- pour désigner un couteau ou un meuble, utilisez respectivement la mention « couteau » ou « meuble » ;
- si vous souhaitez protéger un modèle de botte identifié dans votre entreprise sous le nom d'IRIS, vous pouvez le désigner dans votre dépôt sous la mention « botte », mais en aucun cas sous la mention « modèle IRIS ».

- Pour identifier un élément décoratif appliqué ou incorporé à un objet spécifique, utilisez la mention « ornementation », « dessin » ou toute autre formulation équivalente (décor, motif, décoration, etc.), suivie de la désignation de l'objet en question.

→ Exemples :

« décor de vaisselle », « motif de tissu » ou « dessin de tapisserie ».

- Pour identifier un élément décoratif en tant que tel, c'est-à-dire indépendamment de l'objet auquel il peut être appliqué ou incorporé, utilisez les termes « ornementation », « dessin » ou toute autre formulation équivalente (décor, motif, décoration, etc.), seuls ou suivis de la mention « susceptible d'être apposé sur tout support. » (voir p. 13).

D NOMBRE DE REPRODUCTIONS

Indiquez ici le nombre de reproductions jointes au dépôt, pour chaque dessin ou modèle.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT (PAGE 1)

inpi INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE		DESSINS ET MODÈLES Code de la propriété intellectuelle - Livre V DEMANDE D'ENREGISTREMENT		cerfa N° 11842*04
15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211 Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00		Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire		Page 1/2
N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI DATE DE DÉPÔT LIEU DE DÉPÔT		1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE		
Reservé à l'INPI		N° attribué par l'INPI à la télécopie		
Confirmation d'un dépôt par télécopie		S'il y a d'autres déposants, cochez la case et utilisez la page "suite"		
2 DÉPOSANT		Nom ou dénomination sociale		
Prénoms		Forme juridique		
N° SIREN		Rue		
Adresse		Code postal et ville		
N° de téléphone		Pays		
N° de télécopie (facultatif)		N° de téléphone (facultatif)		
Adresse électronique (facultatif)		3 OBJET DU DÉPÔT		
Le dépôt doit porter sur des dessins et modèles relevant de la même classe.		A		
Nombre des dessins et modèles		Maximum 100 reproductions, à fournir chacune en 2 exemplaires identiques ; 2 ^{ème} exemplaire facultatif dans le cas du dépôt simplifié.		
Nombre total des reproductions graphiques ou photographiques		B		
N° des dessins et modèles		C		
Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)		D		
Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle		En cas d'insuffisance de place, cochez la case et utilisez la page "suite"		
4 DEMANDE DIVISIONNAIRE		Dans ce cas, cochez la case		
Date de dépôt de la demande initiale		N° national		
5 CRÉATEUR (facultatif) - Nom/Prénoms		6 DÉPÔT SIMPLIFIÉ		
Le dépôt simplifié ne peut être choisi que par les industries qui renouvellent fréquemment la forme et le décor de leurs produits et ne peut être demandé que lors du dépôt.		Dans ce cas, cochez la case.		

EN CAS D'INSUFFISANCE DE PLACE, UTILISEZ UN FORMULAIRE PAGE « SUITE »

Cochez cette case et utilisez un formulaire page « Suite » pour dresser la liste des autres dessins ou modèles (voir p. 18).

IDENTIFICATION DE CLASSE DE PRODUIT OU CLASSIFICATION DE LOCARNO

Par principe, tous les dessins ou modèles désignés dans le dépôt doivent être destinés à être incorporés ou appliqués à des produits **appartenant à la même catégorie**, appelée aussi « classe ». La liste de ces classes, appelée « classification de Locarno », est disponible sur le site Internet de l'INPI.



www.inpi.fr

→ Exemples :

- votre dépôt peut désigner un modèle de chaussure de sport et un autre de pantoufle, ces deux produits relevant de la même classe 02.04 de la classification de Locarno ;
- en revanche, votre dépôt ne peut pas désigner un modèle de lunettes de natation (classe 16.06) et un modèle de maillot de bain (classe 02.02), car ces produits relèvent de classes différentes. Dans ce cas, vous devez donc effectuer **deux dépôts séparés**.

ATTENTION cette règle connaît toutefois une exception, lorsque le dépôt est effectué pour protéger une simple ornementation, c'est-à-dire un élément décoratif (dessin, motif, frise, etc.) destiné à être incorporé ou appliqué à des produits appartenant à des catégories différentes (tissu, vaisselle, papier peint, vêtement, article de papeterie, etc.).

→ Exemple :

Si vous souhaitez protéger **par un dépôt unique** un motif destiné à décorer de la vaisselle et du linge de table, vous devez :

- identifier ce motif en rubrique 3 du formulaire par la mention « ornementation » ou « dessin susceptible d'être apposé sur tout support », sans préciser de destination particulière ;
- fournir une reproduction de ce seul motif, représenté sur un fond neutre. Le support auquel le motif est appliqué ou incorporé ne doit pas apparaître.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT (PAGE 2)

		DESSINS ET MODÈLES Code de la propriété intellectuelle - Livre V DEMANDE D'ENREGISTREMENT	
Page 2/2			
N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI DATE DE DÉPÔT LIEU DE DÉPÔT		Réservé à l'INPI DM 8582/05-2014	
Vos références pour ce dossier (facultatif)			
7 MANDATAIRE			
Nom			
Prénoms			
Cabinet ou Société			
N° de pouvoir permanent			
Adresse		Rue	
		Code postal et ville	_____
		Pays	
N° de téléphone	N° de télécopie (facultatif)		
Adresse électronique (facultatif)			
8 PROROGATION DU DÉPÔT		Le déposant a la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt. <input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.	
9 AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ		L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci <input type="checkbox"/> Si l'ajournement est choisi, cochez la case	
10 REVENDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ÉTRANGER			
Pays	Date	_____	
N°	Déposant d'origine		
Pays	Date	_____	
N°	Déposant d'origine		
<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez la page "suite"			
11 EXTENSION DE LA PROTECTION			
En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec lesquels des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :			
<input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie <input type="checkbox"/> Polynésie française			
Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.			
Si vous avez utilisé la page "suite", indiquez le nombre de pages jointes			
12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)			
Nom :		Signature :	
Qualité :			

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

8 PROROGATION DU DÉPÔT

Votre dépôt vous offre une protection pour une durée initiale de 5 ans qui peut être prolongée par tranche de 5 ans, jusqu'à une période maximale de 25 ans.

Cependant, il est possible de demander dès le dépôt une durée de protection de 10 ans (en contrepartie du paiement d'une redevance supplémentaire de 52 €, voir p. 19) et ensuite d'étendre cette protection par tranche de 5 ans, jusqu'à une période maximale de 25 ans.

Si vous souhaitez donc obtenir une 1^{re} période de protection de 10 ans, cochez la case.

10 REVENDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ÉTRANGER

Si vous avez déjà déposé vos dessins ou modèles dans un pays membre de l'Union de Paris ou de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)*, vous avez la possibilité, pendant un délai de 6 mois à compter de la date du premier dépôt, d'étendre votre protection en France, tout en bénéficiant de la date de ce dépôt.

> Consulter la brochure « Le dessin ou modèle ».

* La liste des États membres de l'Union de Paris et de l'OMC est disponible à l'INPI ainsi que sur les sites Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (www.wipo.int) et de l'Organisation mondiale du commerce (www.wto.org).

Si vous souhaitez bénéficier de la priorité d'un premier dépôt à l'étranger, cochez la case qui figure en tête de la rubrique. Indiquez le nom du pays où vous avez effectué votre premier dépôt, la date de ce dépôt ainsi que le numéro de dépôt qui vous a été attribué.

ATTENTION vous devez revendiquer impérativement votre priorité sur ce formulaire au moment du dépôt.

 DOCUMENT SUPPLÉMENTAIRES

Vous devez joindre, si possible au moment du dépôt, ou dans un délai de 3 mois au maximum à compter de votre dépôt :

- une copie officielle de la ou des demandes antérieures ;
- si les dessins ou modèles vous ont été cédés, l'autorisation de revendiquer la priorité, donnée par le propriétaire de la demande antérieure. Ce document doit être traduit s'il est en langue étrangère. Indiquez le nom de ce propriétaire à côté de « déposant d'origine ».



LES INFORMATIONS SUR LES CAS PARTICULIERS

(RUBRIQUES 4, 5, 6, 8, 9, 10 ET 11)

9 AJOURNEMENT À 3 ANS DE LA PUBLICITÉ

Cochez cette case si vous souhaitez reporter la publication de votre dépôt (voir p. 21).

11 EXTENSION DE LA PROTECTION

Le dépôt d'une demande d'enregistrement protège votre dessin ou modèle sur l'ensemble du territoire français à l'exception de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, ces deux territoires disposant d'une compétence propre en matière de propriété industrielle.

Si vous le souhaitez, vous pouvez étendre la protection de votre demande de dessin ou modèle à l'un ou l'autre (ou les deux) de ces territoires en cochant la(es) case(s) correspondante(s) et en acquittant une redevance d'extension pour chaque territoire (voir le site www.inpi.fr pour en connaître le montant).

La(es) redevance(s) d'extension(s) doit(vent) impérativement être acquittée(s) conjointement à la redevance de dépôt. À défaut, l'extension ne sera pas effective, sans régularisation possible.

Le titre étendu produit ses effets en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française à compter de son dépôt à l'INPI et arrive à échéance, sous réserve d'un éventuel retrait de l'extension, à la même date que le titre métropolitain qui en est le fondement et auquel il est totalement lié.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française disposent d'un droit de refus quant aux extensions demandées. Toute décision de refus d'extension est motivée et adressée par lettre recommandée avec avis de réception au demandeur.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT (PAGE 2)

DESSINS ET MODÈLES	
Code de la propriété intellectuelle - Livre V	
DEMANDE D'ENREGISTREMENT	
Page 2/2	
N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI	
DATE DE DÉPÔT	
LIEU DE DÉPÔT	
Réservé à l'INPI	
OM 858-2/05-2014	
Vos références pour ce dossier (facultatif)	
7 MANDATAIRE	
Nom	
Prénoms	
Cabinet ou Société	
N° de pouvoir permanent	
Adresse	
Rue	
Code postal et ville	
Pays	
N° de téléphone	
N° de télécopie (facultatif)	
Adresse électronique (facultatif)	
8 PROROGATION DU DÉPÔT	
Le déposant à la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt.	
<input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.	
9 AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ	
L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci	
<input type="checkbox"/> Si l'ajournement est choisi, cochez la case	
10 REVDICATION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER	
Pays	
Date	
N°	
Déposant d'origine	
Pays	
Date	
N°	
Déposant d'origine	
<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez la page "suite"	
11 EXTENSION DE LA PROTECTION	
En cochant la (les) case(s) ci-après, le déposant manifeste l'intention d'étendre les effets de la demande d'enregistrement au(x) territoire(s) indiqué(s) avec lesquels des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande :	
<input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie	
<input type="checkbox"/> Polynésie française	
Si la (les) redevance(s) d'extension n'est (ne sont) pas acquittée(s) en même temps que la redevance de dépôt, la demande d'extension est réputée retirée.	
Si vous avez utilisé la page "suite", indiquez le nombre de pages jointes	
12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)	
Nom :	
Signature :	
Qualité :	

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

PAGE « SUITE »

Indiquez ici le nombre total de pages « Suite » jointes au formulaire.



LES INFORMATIONS SUR LES REPRODUCTIONS

(RUBRIQUES 1, 2, 3, ET 4)

SUPPORT DE REPRODUCTION

 15 rue des Minimes - CS 50001 - 92877 COURBEVOIE Cedex Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211 Pour déposer par télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00	DESSINS ET MODÈLES SUPPORT DE REPRODUCTION DESSIN OU MODÈLE N° Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire	 N° 12260*02 DM 73/05-2014
N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI	1 NATURE DE L'OBJET DU DESSIN OU MODÈLE <i>(facultatif)</i>	
2 CADRE DESTINÉ À LA REPRODUCTION. Format minimum : 8 cm x 8 cm.		
3 INTITULÉ DE LA REPRODUCTION :		
4 BRÈVE DESCRIPTION <i>(facultatif)</i> maximum 10 lignes de 50 caractères ; la description ne doit pas porter sur les caractéristiques techniques.		

ATTENTION la qualité des documents que vous fournirez a une influence directe sur la rapidité du traitement de votre dossier et sur la protection qui vous sera accordée. Leur modification après le dépôt est strictement limitée.

Lors de votre dépôt, vous devez également fournir une ou plusieurs reproductions, c'est-à-dire des photographies, dessins ou échantillons représentant chacun des dessins ou modèles que vous souhaitez protéger. Vous pouvez fournir jusqu'à 100 reproductions maximum.

- **Dans le cas d'un dépôt classique**, chacune de ces reproductions doit être collée ou directement dessinée sur le formulaire. La taille des reproductions doit être supérieure à 8 x 8 cm, mais ne doit pas dépasser 15 x 18 cm.
- **Dans le cas d'un dépôt simplifié**, la seule contrainte de présentation concerne le format des reproductions dont la taille ne doit pas dépasser 21 x 29,7 cm. Cependant, l'usage du support de reproduction n'est pas obligatoire. Les reproductions peuvent être fournies en un seul exemplaire et sous la forme de votre choix : photographie, catalogue, prospectus, etc. Chaque reproduction doit alors être numérotée et le numéro du dessin ou du modèle auquel elle se rapporte doit être indiqué.

2 CADRE DESTINÉ À LA REPRODUCTION

Collez ou dessinez dans cette rubrique une représentation de votre dessin ou de votre modèle. Trois modes de reproduction peuvent être employés :

- un dessin à main levée ou réalisé par des procédés infographiques ;
- une photographie ;
- un échantillon (papier peint, tissu, feuille de plastique ou autre matière) dont l'épaisseur ne doit pas dépasser 3 mm. En dehors de ce cas, aucun modèle ne peut être déposé en nature.

Les reproductions permettent de définir les caractéristiques esthétiques pour lesquelles vous demandez une protection. Celles qui n'apparaissent pas sur les reproductions ne seront pas protégées.

Vous devez donc envisager, pour un même objet, une représentation sous différents angles (vue de face, de profil, etc.) ou dans différents états (un sac ouvert et fermé, par exemple). Le dessin ou modèle doit être représenté seul et sur un fond neutre. Vous ne devez pas faire apparaître :

- d'éléments de décoration (ex. : vase posé sur un modèle de meuble) ;
- d'éléments de « mise en scène » (ex. : serviettes et couverts placés autour d'un modèle d'assiette) ;
- d'éléments d'arrière-plan (ex. : tapisserie, carrelage, véhicule, individu, etc.).

L'indication des cotes ou des dimensions du modèle est interdite.



LES INFORMATIONS SUR LES REPRODUCTIONS (RUBRIQUES 1, 2, 3, ET 4)

A NUMÉRO DU DESSIN OU DU MODÈLE

Indiquez ici le numéro du dessin ou du modèle représenté, suivi d'une barre oblique et du numéro de la reproduction en question.

Par exemple, si le 3^e modèle de votre dépôt comporte 2 reproductions, la première d'entre elles doit être numérotée « 3/1 » et la seconde « 3/2 ».

1 NATURE DE L'OBJET DU DESSIN OU MODÈLE

Reportez ici les mêmes informations que celles figurant en rubrique 3 du formulaire (voir p. 12).

3 INTITULÉ DE LA REPRODUCTION

Indiquez dans cette rubrique l'angle de prise de vue ou la partie du dessin ou modèle représenté.

→ **Exemples** : « armoire de cuisine vue de face », « vue de détail de la poche du pantalon », « sac à main vue de profil », etc.

4 BRÈVE DESCRIPTION

Pour aider à la compréhension de la reproduction, vous pouvez la décrire brièvement.

Toutefois, la description ne doit pas faire référence aux caractéristiques techniques du dessin ou du modèle, tels que les matériaux ou le processus de fabrication employés.

ATTENTION en cas de litige, cette description ne sera pas prise en compte par les tribunaux pour apprécier la protection accordée aux dessins et modèles déposés.

SUPPORT DE REPRODUCTION

Le formulaire est divisé en plusieurs sections :

- INPI** (Institut National de la Propriété Industrielle) : 15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 COURBEVOIE Cedex. Informations de contact et de dépôt.
- DESSINS ET MODÈLES** : SUPPORT DE REPRODUCTION DESSIN OU MODÈLE N° **A**. Référence N° 12260'02 et DM 73/05-2014.
- 1 NATURE DE L'OBJET DU DESSIN OU MODÈLE (facultatif)** : Champ de texte pour décrire l'objet.
- 2 CADRE DESTINÉ À LA REPRODUCTION** : Cadre principal pour la reproduction, format minimum 8 cm x 8 cm.
- 3 INTITULÉ DE LA REPRODUCTION :** Champ de texte pour l'angle de vue ou la partie représentée.
- 4 BRÈVE DESCRIPTION (facultatif)** : Champ de texte pour une description brève, maximum 10 lignes de 50 caractères.



LA PAGE « SUITE »

inpi INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

DESSINS ET MODÈLES
Code de la propriété intellectuelle - Livre V
DEMANDE D'ENREGISTREMENT

cerfa
N° 11842*04

Page suite

Reservé à l'INPI

N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI

DATE DE DÉPÔT

LIEU DE DÉPÔT

Veuillez remplir ce formulaire à l'encre noire DM 858-3/05-2014

Vos références pour ce dossier (facultatif)

2 DÉPOSANT

Nom ou dénomination sociale		
Prénoms		
Forme juridique		
N° SIREN		_ _ _ _ _ _ _
Adresse	Rue	
	Code postal et ville	_ _ _ _
	Pays	
N° de téléphone (facultatif)		
N° de télécopie (facultatif)		
Adresse électronique (facultatif)		

3 OBJET DU DÉPÔT

N° des dessins et modèles	Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)	Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle

10 REVENDECTION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ÉTRANGER

Pays	Date	_ _ _ _ _ _ _
N°	Déposant d'origine	
Pays	Date	_ _ _ _ _ _ _
N°	Déposant d'origine	

12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)

Nom :	Signature :
Qualité :	

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI.

UTILISEZ AUTANT DE PAGES « SUITE » QUE NÉCESSAIRE

Numérotez chaque page « Suite » en indiquant, avec une barre de fraction, le nombre total de pages « Suite » jointes au dépôt.

→ **Exemple :** « 1/1 », s'il n'y a qu'une page « Suite » ou « 1/2 » puis « 2/2 », s'il y en a deux, etc.

N'oubliez pas d'indiquer en page 2 du formulaire le nombre total de pages.

2 DÉPOSANT

Remplissez cette rubrique comme indiqué en page 10 pour identifier les autres co-déposants.

3 OBJET DU DÉPÔT

Remplissez cette rubrique comme indiqué en page 12 pour dresser la liste des autres dessins ou modèles que vous souhaitez protéger.

10 REVENDECTION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ÉTRANGER

Remplissez cette rubrique comme indiqué en page 15, pour identifier les autres priorités revendiquées.

12 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Remplissez cette rubrique comme vous avez rempli la rubrique 11 du formulaire de dépôt.

VOS RÉFÉRENCES POUR CE DOSSIER

Vous pouvez éventuellement faire figurer dans cette case une référence interne à votre gestion, pour le suivi de vos dossiers.



LES DERNIÈRES DÉMARCHES POUR DÉPOSER LE DOSSIER

COMBIEN COÛTE LE DÉPÔT D'UN DESSIN OU MODÈLE ?

Le coût de dépôt d'un dessin ou modèle varie principalement en fonction du nombre de reproductions fournies.

Dépôt	39 €	Ces redevances forfaitaires sont indépendantes du nombre de dessins ou modèles que vous protégez. Elles doivent être payées au moment du dépôt, que votre dépôt soit classique ou simplifié.
	52 € supplémentaires si vous souhaitez directement protéger vos dessins ou modèles pour une période de 10 ans	
Reproductions	23 € par reproduction fournie en noir et blanc	Cette redevance doit être payée uniquement dans le cas d'un dépôt classique, que vous ayez demandé ou non un ajournement de publication. Vous pouvez la payer au moment du dépôt. En cas de dépôt simplifié, cette redevance doit être payée au moment de votre demande de publication (voir p. 20).
	47 € par reproduction fournie en couleurs	

Tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2015

À cela s'ajoutent les redevances liées à l'extension, le cas échéant, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie lorsque les accords passés avec ces territoires entreront en vigueur.

 www.inpi.fr, rubrique « Tous nos tarifs ».

ATTENTION en cas de dépôt par télécopie, une redevance supplémentaire de 78 € devra être payée (voir p. 22). Certaines rectifications seront possibles moyennant le paiement d'une taxe de 78€.

→ Exemples :

Pour le dépôt sous la forme classique de 2 modèles, accompagné d'une reproduction en couleurs et d'une autre en noir et blanc :

Dépôt	39 €
Reproductions	23 € pour la reproduction en noir et blanc
	47 € pour la reproduction en couleurs
Total	108 €

Pour le dépôt sous la forme simplifiée de 100 modèles, illustrés par 100 reproductions en couleurs :

Dépôt	39 €	Vous ne devez verser que la redevance de 39 €
Si vous demandez la publication intégrale de votre dépôt (dans les 30 mois qui suivent), vous devrez alors payer :		
Reproductions	47 € x 100 reproductions en couleurs = 4 700 €	
Si vous demandez la publication partielle de votre dépôt (ex. : 29 dessins ou modèles), vous devrez alors payer :		
Reproductions	47 € x 29 reproductions en couleurs = 1 363 €	

COMMENT PAYER ?

- En ligne par carte bancaire.
- Par chèque, établi à l'ordre de l'Agent comptable de l'INPI.
- Par mandat.
- Par prélèvement sur un compte client ouvert auprès de l'Agent comptable de l'INPI.
- En espèces ou par carte bancaire, uniquement si vous prenez rendez-vous au siège de l'INPI.
- Par virement bancaire : les références bancaires de l'INPI sont disponibles auprès de l'agence comptable de l'INPI.

QUE DOIT CONTENIR VOTRE DOSSIER ?

- **Le formulaire que vous venez de remplir**, en un exemplaire, signé à la main.
- **Les reproductions de chaque dessin ou modèle**, en 2 exemplaires identiques s'il s'agit d'un dépôt classique, en un seul s'il s'agit d'un dépôt simplifié (voir p. 17).
- **Les éventuelles pages « Suite »**, en un exemplaire signé à la main (voir p. 19).
- **Le paiement des redevances** (voir p. 20) ou a justification de ce paiement. Pour ce dernier, vous pouvez remplir le bordereau « Demande d'enregistrement de dessins et modèles – Annexe » que l'INPI met à votre disposition (voir p. 3).
- **L'original du pouvoir spécial ou la copie du pouvoir permanent**, en cas de dépôt par un mandataire autre qu'un conseil en propriété industrielle ou un avocat (voir p. 5).

N'oubliez pas, si vous revendiquez une priorité étrangère (voir p. 15), de joindre :

- une copie officielle de la ou des demandes antérieures, en cas de priorité ;
- si les dessins et modèles vous ont été cédés, l'autorisation de revendiquer la priorité. Ce document doit être traduit s'il est en langue étrangère.

À NE PAS OUBLIER

LA PUBLICATION DE VOS DESSINS ET MODÈLES DÉPEND DE VOTRE TYPE DE DÉPÔT :

- Pour un dépôt classique : les reproductions doivent être jointes au dépôt en 2 exemplaires. Le déposant dispose d'un délai de 3 ans à compter du dépôt pour demander la publication de l'ensemble de ses dessins et modèles. Passé ce délai, cette publication interviendra de façon automatique.
- Pour un dépôt simplifié : les reproductions doivent être jointes au dépôt en un seul exemplaire. Le déposant dispose d'un délai de 30 mois pour demander la publication de tout ou partie de ses dessins et modèles. Il est possible de faire plusieurs demandes de publications partielles. Passé ce délai, les dessins et modèles non publiés seront déçus.

Lors de sa demande de publication, le déposant doit adresser à l'INPI :

- les reproductions de chaque dessin ou modèle à publier, en 2 exemplaires identiques à celles fournies lors du dépôt. Chaque reproduction doit être placée sur le support cerfa utilisé dans le cadre d'un dépôt classique ;
- le paiement de la redevance de reproduction (pour connaître le montant de la redevance à payer, voir p. 20).



LES DERNIÈRES DÉMARCHES POUR DÉPOSER LE DOSSIER

COMMENT LE DÉPOSER ?

- Par dépôt électronique sur www.inpi.fr.
- Directement auprès de l'INPI.
- Par courrier recommandé (avec accusé de réception) adressé à l'INPI, 15 rue des Minimes CS 50001, 92677 Courbevoie Cedex.
- Par télécopie en noir et blanc ou en couleur, adressée à ce numéro unique : **+33 (0)1 56 65 86 00**.
Si vous faites le choix de la couleur, assurez-vous que votre télécopieur soit en mesure d'émettre une copie couleur sous peine de rejet de votre dépôt.

Ce type de dépôt doit obligatoirement être suivi d'une régularisation officielle dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la réception de la télécopie. Cette régularisation consiste à remettre ou à envoyer à l'INPI :

- les documents originaux de votre dossier de dépôt. Vous devez alors cocher, sur le formulaire (voir p. 14), la case indiquant qu'il s'agit de la confirmation d'un dépôt par télécopie et inscrire le numéro national de votre dépôt, imprimé en haut et à gauche du formulaire que l'INPI vous aura adressé suite à votre envoi par fax;
- la justification du paiement des redevances de dépôt, effectué le même jour que l'envoi de la télécopie ;
- le paiement de la redevance de régularisation de 78 € (par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'INPI) ou le justificatif de ce paiement.

VOUS VENEZ DE DÉPOSER UN DESSIN OU UN MODÈLE !

Vous recevrez très prochainement une copie de votre demande d'enregistrement comportant la date et le numéro national de votre dépôt. Ce numéro doit être rappelé dans toute correspondance avec l'INPI. Un avis de publication vous sera adressé par la suite. Conservez-le précieusement : il constitue votre titre de propriété industrielle.

> Pour connaître les prochaines étapes, consultez la brochure « Le dessin ou modèle ».



TOUTES NOS BROCHURES

Retrouvez la documentation qui correspond exactement à vos besoins selon l'avancement de votre projet.

DÉCOUVRIR L'INPI

- L'INPI, Maison des innovateurs
- L'INPI et la propriété industrielle en 10 questions

DES REPÈRES, POUR COMPRENDRE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- Protéger ses créations
- Lutter contre la contrefaçon
- La marque
- La marque internationale
- Le dessin ou modèle
- Le brevet
- L'enveloppe Soleau
- L'invention de salarié

DES MODES D'EMPLOI, POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

- Vérifier la disponibilité d'une marque
- Vérifier la disponibilité d'un nom de société
- Le formulaire marque
- Le formulaire brevet
- **Le formulaire dessins et modèles**
- La vie de votre marque
- La vie de votre brevet
- La vie de vos dessins et modèles



www.inpi.fr



contact@inpi.fr



0 820 210 211
Service 0,10 € / appel
* prix appel



Suivez INPI France